

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### . 1.1 Identificateur de produit

. Nom du produit: **Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

. Code du produit: 102101

. 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Emploi de la substance / de la préparation** Révélateur pour photographique application

### . 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### . Producteur/fournisseur:

TETENAL 1847 GmbH  
Schützenwall 31-35  
D-22844 Norderstedt /Germany  
Tel.: +49 (0) 40 521 45-0; Fax: +49 (0)40-52145-296  
www.tetenal.com; E-mail: info@tetenal.com

. **Service chargé des renseignements:** Département Environnement et Sécurité. E-Mail: info@tetenal.com

#### . 1.4 Numéro d'appel d'urgence:

Centre antipoison de Allemagne: +49 (30) - 306 86 700 (anglais et allemand, 24h)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### . 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### . Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Eye Irrit. 2            H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Skin Sens. 1            H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### . 2.2 Éléments d'étiquetage

. **Etiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

#### . Pictogrammes de danger



GHS07

. **Mention d'avertissement** Attention

#### . Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

sesquisulfate de N-(2-(4-amino-N-éthyl-m-toluidino)éthyl)méthanesulfonamide (CD-3)

#### . Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### . Conseils de prudence

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver soigneusement après manipulation.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection / un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

(suite page 2)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

**Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

(suite de la page 1)

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale.

- . **2.3 Autres dangers**
- . **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- . **PBT:** Non applicable.
- . **vPvB:** Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### . 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges

. **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

#### . Composants dangereux:

CAS: 584-08-7	carbonate de potassium	1-5%
EINECS: 209-529-3	⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335	
Reg.nr.: 01-2119532646-36		
CAS: 25646-71-3	sesquisulfate de N-(2-(4-amino-N-éthyl-m-toluidino)éthyl) méthanesulfonamide (CD-3)	1-2%
EINECS: 247-161-5	⚠ Acute Tox. 3, H301; ⚠ Eye Dam. 1, H318; ⚠ Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Sens. 1, H317	
Numéro index: 612-134-00-2		
Reg.nr.: 01-2120794432-50-0001		
CAS: 133986-51-3	2,2'-(Hydroxylimino)bisethanesulphonicacid, disodium salt (DSEHA)	1- <2%
ELINCS: 407-370-6		
Reg.nr.: 01-0000015682-69	⚠ Eye Irrit. 2, H319	
CAS: 1310-58-3	hydroxyde de potassium	0,1- <1%
EINECS: 215-181-3	⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; ⚠ Acute Tox. 4, H302	
Numéro index: 019-002-00-8		
Reg.nr.: 01-2119487136-33		

. **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### . 4.1 Description des premiers secours

. **Après inhalation:** Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

. **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

. **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

. **Après ingestion:** Boire de l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

. **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### . 5.1 Moyens d'extinction

. **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

. **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **5.3 Conseils aux pompiers**

. **Équipement spécial de sécurité:** Aucune mesure particulière n'est requise.

FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

**Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

(suite de la page 2)

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- . **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Veiller à une aération suffisante.
- . **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Diluer avec beaucoup d'eau.  
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
- . **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
- . **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- . **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Eviter la formation d'aérosols.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
- . **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- . **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- . **Stockage:**
- . **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Aucune exigence particulière.
- . **Indications concernant le stockage commun:**  
Ne pas stocker avec les aliments.  
Ne pas stocker avec des réducteurs, des composés de métaux lourds, des acides ou des alcalis.
- . **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Fermer à clé et interdire l'accès aux enfants.  
recommander stockage de température: 5-30°C  
Protéger contre les effets de la lumière.
- . **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- . **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- . **8.1 Paramètres de contrôle**
- . **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
- . **1310-58-3 hydroxyde de potassium (<1%)**  
VME (France) Valeur momentanée: 2 mg/m<sup>3</sup>
- . **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- . **8.2 Contrôles de l'exposition**
- . **Équipement de protection individuel:**
- . **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- . **Protection respiratoire:** Veiller à une aération suffisante.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

### Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien

(suite de la page 3)

#### . Protection des mains:

Gants résistant aux solutions alcalines



Gants de protection

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### . Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Butylcaoutchouc

Caoutchouc nitrile

Gants en néoprène

#### . Temps de pénétration du matériau des gants

Type de gants épaisseur du revêtement temps de rupture

caoutchouc butyle:  $\geq 0,4\text{mm}$   $\geq 480\text{ min}$ caoutchouc nitrile:  $\geq 0,38\text{mm}$   $\geq 480\text{min}$ caoutchouc néoprène:  $\geq 0,65\text{mm}$   $\geq 240\text{min}$ 

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

#### . Protection des yeux:



Lunettes de protection hermétiques

#### . Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### . 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### . Indications générales

##### . Aspect:

Forme: Liquide

Couleur: Orange clair

. Odeur: Inodore

. Seuil olfactif: Non déterminé.

. valeur du pH à 20 °C: ~12,8

#### . Changement d'état

Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:  $> 100\text{ °C}$ 

. Point d'éclair Non applicable.

. Température d'auto-inflammabilité: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

. Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

. Pression de vapeur à 20 °C: 23 hPa

. Densité à 20 °C: ~1,1 g/cm<sup>3</sup>

. Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:

Entièrement miscible

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

**Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

(suite de la page 4)

<b>. Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
<b>. Teneur en solvants:</b>	
<b>Solvants organiques:</b>	1,4 %
<b>Eau:</b>	90-98 %
<b>. Teneur en substances solides:</b>	
	0,0 %
<b>. 9.2 Autres informations</b>	
	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- . **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.2 Stabilité chimique**
- . **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- . **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants.
- . **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- . **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Gaz/vapeurs irritants

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- . **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
  - . **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
- 
- 25646-71-3 sesquisulfate de N-(2-(4-amino-N-éthyl-m-toluidino)éthyl)méthanesulfonamide (CD-3)**
- Oral LD50 931 mg/kg (rat)
  - . **Effet primaire d'irritation:**
  - . **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
  - . **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Peut provoquer une allergie cutanée.
  - . **Indications toxicologiques complémentaires:**  
La préparation est label "irritant". J.R. Young, M.J.How, A.P. Walker et W.M.H. Worth (1988): Classification comme corrosif ou irritant pour la peau des préparations contenant des substances acides ou alcalines, sans test sur les animaux. Toxique. in vitro, Bd.2, Nr.1, 1988, S.19-26].
  - . **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
  - . **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
  - . **Danger par aspiration**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

FR

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

**Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

(suite de la page 5)

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

. **12.1 Toxicité**

. **Toxicité aquatique:**

**25646-71-3 sesquisulfate de N-(2-(4-amino-N-éthyl-m-toluidino)éthyl)méthanesulfonamide (CD-3)**

LC50 96h: 1,8 mg/L (fathead minnow (Pimephales promelas))

. **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

. **Effets écotoxiques:**

. **Remarque:** Nocif pour les poissons.

. **Autres indications écologiques:**

. **Indications générales:**

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Nocif pour les organismes aquatiques.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

. **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

. **PBT:** Non applicable.

. **vPvB:** Non applicable.

. **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

. **13.1 Méthodes de traitement des déchets**

. **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

. **Catalogue européen des déchets**

09 01 01 bains de développement aqueux contenant un activateur

. **Emballages non nettoyés:**

. **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

. **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

. **14.1 Numéro ONU**

. **ADR, IMDG, IATA** néant

. **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

. **ADR** néant

. **IMDG, IATA** néant

. **14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

. **ADR, ADN, IMDG, IATA**

. **Classe** néant

. **14.4 Groupe d'emballage**

. **ADR, IMDG, IATA** néant

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 28.10.2019

numero de version: 2

Révision: 28.10.2019

**Nom du produit: Colorprint 47 P1-R Révélateur Chromogène Entretien**

(suite de la page 6)

<b>. 14.5 Dangers pour l'environnement:</b>	
<b>. Marine Pollutant:</b>	Non
<b>. 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>	Non applicable.
<b>. 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b>	Non applicable.
<b>. "Règlement type" de l'ONU:</b>	néant

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- . 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- . RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3**
- . 15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

**. Phrases importantes**

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H315 Provoque une irritation cutanée.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**. Contact:** E: sida@tetenal.com

**. Acronymes et abréviations:**

- RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
- ICAO: International Civil Aviation Organisation
- ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
- IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
- IATA: International Air Transport Association
- GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
- EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
- ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
- CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
- LC50: Lethal concentration, 50 percent
- LD50: Lethal dose, 50 percent
- PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
- vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
- Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1
- Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3
- Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4
- Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A
- Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2
- Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1
- Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2
- Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1
- STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3
- Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1
- Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

**. \* Données modifiées par rapport à la version précédente**